

FEUILLE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT

Identifiant du produit : Grains de rafles de maïs

Autre moyen d'identification : Grit-O-Cobs, Dri-Zorb, Alf-A Cobs, Bed-O-Cobs, DZ300, Lite-R-Cobs, Maizorb, Pel-O-Cobs, Stabl-Cobs, Stabl-Pell, Stabl-Zorb, XRP

Usage recommandé : Décapage au jet de sable, absorbant, polissage

Restrictions sur l'utilisation : Aucune

Identifiant du fournisseur : Allredi Blast et abrasifs Canada Inc., 500 Sherman Ave., N., C.P. 844 LCD #1 Hamilton (Ontario) L8N 3N9 N° de téléphone 1 905 527-6000 ou 1 888 794-5665

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Voir ci-dessus

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS :

Classification des dangers : Irritation oculaire (catégorie 2B), une irritation oculaire est possible. Toxicité systémique pour un organe cible (catégorie 3), une irritation respiratoire temporaire est possible.

Mentions d'avertissement : En cas d'irritation oculaire, rincer prudemment à grande eau et obtenir des soins médicaux si elle persiste. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. Se laver les mains après la manutention. N'utiliser qu'en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer la poussière. En cas d'inhalation, emmener la victime à l'air frais et obtenir des soins médicaux si elle se sent mal.

Éléments de l'étiquette :

Pictogramme de danger :



Peut causer une irritation oculaire. Peut causer une irritation respiratoire. Peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air.

Mot-indicateur : Avertissement

Prévention : Suivre de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Réaction : Se laver les mains à fond après la manutention.

Entreposage : Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement.

Élimination : Éliminer le contenant et le contenu conformément à tous les règlements locaux, provinciaux, fédéraux, régionaux, nationaux et internationaux.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	N° CAS	Poids en %	**
Fractions de rafles de maïs	s.o.	100	

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

Inhalation : Emmener la personne à l'air frais et obtenir des soins médicaux si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau : Laver la peau avec du savon et de l'eau. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les réhéder.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à fond à grande eau ou avec une solution saline ophtalmique. Ne pas frotter les yeux. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Ingestion : Si la victime est alerte et ne convulse pas, donnez un verre d'eau pour diluer le matériel. Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets importants, aigus et retardés : Un contact direct avec les yeux ou la peau peut causer une irritation temporaire. Obtenez des soins médicaux si vous vous sentez mal.

Soins médicaux immédiats et traitement spécial : Traiter les symptômes. En cas d'accident ou si vous vous sentez mal, consultez un médecin (montrez l'étiquette ou la FDS, si possible).

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens qui sont appropriés au feu. Aucun moyen spécial n'est requis.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun

Dangers spécifiques découlant du produit : Les produits de la décomposition peuvent être toxiques, typiques de la fumée de bois.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers : Porter une tenue de protection complète et utiliser un appareil de protection respiratoire autonome approuvé par le NIOSH (*National Institute for Occupational Safety and Health*).

SECTION 6 : MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Porter des vêtements et une protection respiratoire appropriés (voir la section 8).

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage : La substance peut être recueillie avec un balai, une pelle ou un aspirateur, et mise dans des contenants appropriés. Le produit contaminé ou les substances environnementales devraient être recueillis et éliminés correctement. Empêcher la substance renversée de pénétrer dans les collecteurs d'eaux pluviales ou les plans d'eau.

SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour la manutention sécuritaire : Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utiliser une protection appropriée.

Conditions pour l'entreposage sécuritaire : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle :

Les composants suivants sont les seuls composants du produit qui ont un PEL, un TLV ou une autre limite d'exposition recommandée. À l'heure actuelle, les autres composants n'ont aucune limite d'exposition connue.

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL
Fractions de rafles de maïs	10 mg/m ³ (inhalable) 3 mg/m ³ (respirable)	15 mg/m ³ (total) 5 mg/m ³ (respirable)

Mesures d'ingénierie appropriées : Une bonne ventilation générale devrait être utilisée. Le débit de ventilation devrait correspondre aux conditions. Le cas échéant, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale, ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les niveaux atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les niveaux à des valeurs acceptables.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de protection appropriées avec écrans latéraux lorsque des particules pourraient causer des blessures oculaires. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Protection de la peau : Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène personnelle qui comprennent le lavage de la peau exposée avec du savon et de l'eau et le lavage des vêtements de travail qui deviennent poussiéreux. Porter des vêtements de protection appropriés et des gants appropriés pour le décapage par projection d'abrasif.

Protection respiratoire : Si la ventilation est insuffisante, porter une protection respiratoire appropriée certifiée par le NIOSH.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Granules havane

Odeur : Aucune

Seuil d'odeur : Non disponible

pH (à 25 °C dans l'eau) : Non disponible

Point de fusion et point de congélation : Sans objet

Point d'ébullition initial et limites d'ébullition : Sans objet

Point d'éclair : 350 °F (vase ouvert), 388 °F (vase clos)

Taux d'évaporation : Sans

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet

Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : Sans objet

Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosion : Sans objet

Limite d'explosion : Sans objet

Pression de vapeur : Sans objet

Densité de vapeur (air = 1) : Sans objet

Densité relative : 0,8 à 1,2

Solubilité dans l'eau : Presque insoluble
Solubilité dans d'autres liquides : Sans objet
Température d'auto-inflammation : Sans objet
Coefficient de distribution : n-octanol/eau : Sans objet
Température de décomposition : Sans objet
Viscosité : Sans objet

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique : Cette substance est stable dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Chaleur excessive (plus de 300 °F)

Matières incompatibles : Agents oxydants forts, caustiques, acides

Produits de décomposition dangereux : CO_x

SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Voies d'exposition probables :

Inhalation : Peut irriter les voies nasales. Emmener à l'air frais. Aucun effet indésirable n'est prévu.

Ingestion : Peut irriter les voies respiratoires. Présente un risque faible en cas d'ingestion.

Contact avec la peau : Une certaine irritation cutanée causée par l'exposition répétée ou prolongée est possible.

Contact avec les yeux : Les particules peuvent causer une irritation temporaire en cas de contact direct avec les yeux.

Toxicité aiguë : Les poussières nuisibles peuvent causer une irritation respiratoire.

Corrosion/irritation cutanée : Selon les données disponibles, ce produit ne devrait pas causer de corrosion ou d'irritation cutanée.

Dommages/irritation graves des yeux : Selon les données disponibles, ce produit ne devrait pas causer de dommages ou d'irritation oculaire graves. Une irritation temporaire peut être causée par le contact direct avec les yeux.

STOT (toxicité spécifique pour un organe cible) – Exposition unique : N'est pas classifié en tant que STOT

Toxicité par aspiration : Selon les données disponibles, ce produit ne devrait pas causer de toxicité par aspiration.

STOT (toxicité spécifique pour un organe cible) – Exposition répétée : N'est pas classifié en tant que STOT

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune prévue

Cancérogénicité : Ce produit n'est pas un cancérogène connu ou listé.

Mutagénicité : Aucune donnée n'est disponible pour indiquer que ce produit est mutagène ou génotoxique.

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée n'est disponible pour indiquer que ce produit cause des effets sur la reproduction ou le développement.

SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité : Il semble que ce produit n'est pas écotoxique.

Potentiel de bioaccumulation : Il semble que ce produit n'est pas biocumulatif.

Persistance et dégradabilité : Il semble que ce produit n'est pas persistant.

Ce produit ne devrait pas présenter de risque environnemental.

SECTION 13 : FACTEURS RELATIFS À L'ÉLIMINATION

Cette substance doit être éliminée conformément à tous les règlements locaux, provinciaux, étatiques et fédéraux, selon la contamination présente. Il est possible que les règlements locaux soient plus stricts que les exigences régionales et nationales. C'est au générateur des déchets qu'il incombe de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques de la substance afin d'établir l'identification et l'élimination correctes des déchets conformément aux règlements applicables. Si possible, réutiliser la substance récupérée.

SECTION 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé pour les risques liés au transport.

SECTION 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Canada :

Classification du SIMDUT : N'est pas un produit contrôlé.

États-Unis :

CATÉGORIE DE DANGER DE L'ARTICLE 311/312 DE LA SARA : Danger immédiat :

Toxic Substance Control Act (TSCA – loi sur le contrôle des substances toxiques) : Les rafles de maïs sont un produit biologique qui n'est pas assujetti aux exigences de la TSCA.

SECTION 16 : AUTRE INFORMATION

Hazardous Material Information System (HMIS) :

Santé 1

Inflammabilité 0

Danger physique 0

National Fire Protection Association (NFPA) :

Santé 1

Inflammabilité 0

Réactivité 0

FDS préparée par : Richard Bell

N° de téléphone : 1 905 527-6000

Date de préparation : 1 Novembre 2020

Déni de responsabilité : Les renseignements et recommandations contenus dans les présentes sont fondés sur des données que l'on estime être à jour et exactes. Toutefois, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les renseignements contenus dans les présentes. Les renseignements contenus dans le présent document s'appliquent à cette substance en particulier, telle qu'elle est fournie. Il est possible qu'ils ne soient pas valides pour cette substance si elle est utilisée conjointement avec toute autre substance. C'est à l'utilisateur qu'il incombe de se satisfaire quant à la pertinence et à l'exhaustivité de ces renseignements pour sa propre utilisation. En aucun cas Allredi Blast et abrasifs Canada Inc., ne pourra être tenue responsable de quelconques dommages découlant de l'utilisation de ces renseignements ou de la confiance qui leur est accordée.